



GROUPE DE SUIVI DU SOMMET (GSS)

OEA/Ser.E
GRIC/DC-V/doc.1/08
22 juillet 2008
Original: Anglais

Cinquième Sommet des Amériques
Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago
le 19 avril 2009

Avant-projet de Déclaration d'Engagement

'Assurer l'avenir de nos citoyens à travers la promotion de la prospérité humaine, la sécurité énergétique et la durabilité environnementale'

1. Guidés par un esprit renouvelé de coopération, d'intégration et de solidarité régionales, nous les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays démocratiques des Amériques, nous sommes réunis à Port d'Espagne, pour le Cinquième Sommet des Amériques, avec un engagement ferme à améliorer le bien-être de tous nos peuples en avançant des solutions communes aux défis les plus pressants auxquels est confronté notre hémisphère. Nous réitérons notre volonté de renforcer les efforts nationaux et hémisphériques pour créer les conditions d'une paix, sécurité et prospérité accrues pour tous les peuples des Amériques.
2. Conformément aux principes et valeurs de la Charte de l'Organisation des Etats américains (OEA), la Charte démocratique interaméricaine et les Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies, nous sommes résolu à continuer notre lutte contre la pauvreté, la faim, l'exclusion sociale, la discrimination et l'inégalité qui touchent la vie et minent les espoirs de tant de personnes dans notre hémisphère.
3. Nous renouvelons donc notre engagement, à l'égard de tous les peuples des Amériques, à améliorer leur qualité de vie en adoptant et mettant en œuvre une stratégie interaméricaine de collaboration, avec le soutien des institutions des Nations Unies et du Système interaméricain, à compléter les efforts de toutes nos nations pour promouvoir des opportunités accrues pour l'emploi décent, améliorer la santé, le bien-être et la nutrition, accroître l'accès à une éducation de qualité, assurer une énergie adéquate et durable et gérer notre environnement de façon responsable.
4. Nous affirmons que ces questions sont étroitement liées à nos efforts pour créer des institutions démocratiques plus fortes, promouvoir la bonne gouvernance et l'inclusion sociale, respecter la primauté du droit, accroître l'accès à la justice, protéger les droits de la personne, lutter contre la violence, la criminalité et le terrorisme et obtenir une participation civique plus large de tous les citoyens de la communauté interaméricaine.

Promouvoir la Prospérité humaine

5. Des inégalités profondes et persistantes continuent d'exister, notamment dans l'éducation, les niveaux de revenus, la santé et l'état nutritionnel, l'exposition à la violence et à la criminalité et l'accès aux services de base. En réponse, nous continuerons à développer et à mettre en œuvre des programmes de protection sociale destinés spécifiquement aux groupes pauvres et vulnérables dans nos sociétés, afin d'assurer à tous les hommes et femmes un accès égal aux services sociaux de base tels que l'eau, le logement, les soins de santé, l'alimentation et l'assainissement.
6. Nous nous engageons à échanger des informations sur les politiques, expériences et bonnes pratiques afin de soutenir nos efforts nationaux pour réduire les disparités sociales et l'inégalité et diminuer de moitié la pauvreté avant l'an 2015. Nous demandons à la Banque interaméricaine de Développement (BID) de coordonner le processus de révision et de consolidation de tous les programmes existants de protection sociale et d'éradication de la pauvreté avant la fin de 2010, en collaboration avec les ministres chargés des Finances, de la Planification et du Développement, ainsi que les autres institutions financières et de développement régionales et sous-régionales, afin d'accroître l'efficacité, réduire la duplication, identifier les lacunes et optimiser l'utilisation des ressources.
7. Nous reconnaissons qu'afin d'éliminer la pauvreté et la faim, créer des emplois et augmenter le niveau de vie de tous nos peuples, nous devons atteindre des niveaux plus élevés de croissance économique continue assortie d'équité. Nous reconnaissons aussi la contribution positive des politiques commerciales ouvertes à la promotion de la croissance, de l'emploi et du développement. En conséquence, nous nous engageons à continuer à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques sensées caractérisées par des mesures fiscales et monétaires appropriées et transparentes, des dépenses publiques prudentes, une épargne nationale plus importante et des taux de croissance élevés. Par ailleurs, nous continuerons à promouvoir le développement du secteur privé, diversifier l'activité économique, améliorer la compétitivité et renforcer l'intégration économique. Nous nous engageons à stimuler les investissements dans les infrastructures d'énergie, de transport et de communications en vue d'attirer des investissements privés supplémentaires et de promouvoir le développement des entreprises.
8. Conformément au document Travail décent dans les Amériques : Agenda de l'Hémisphère (2006-2015) nous continuerons à faciliter et à encourager la création d'opportunités d'emplois plus décentes et productives dans le secteur formel. Nous chargeons les ministres de l'Emploi, dans le cadre de la Conférence interaméricaine des Ministres de l'Emploi de l'OEA, en collaboration avec les syndicats et associations d'employeurs et avec le soutien de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de développer un plan coordonné pour continuer à traiter les objectifs de l'Agenda avant la fin de 2010.
9. Avec le soutien de l'OIT et conformément à la Déclaration relative aux Principes et Droits fondamentaux au Travail, nous adopterons les politiques et règlements nécessaires pour faciliter et promouvoir le mouvement des entreprises et travailleurs du secteur informel au secteur formel. Nous réaffirmons que tous les immigrants, indépendamment de leur statut, devraient jouir de la pleine protection des droits fondamentaux et du plein respect du droit du travail les concernant.

10. Nous réitérons notre engagement à protéger les femmes et les enfants de l'exploitation économique et nous appelons nos ministres chargés de l'Education, de l'Emploi et du Développement social à adopter des stratégies nationales coordonnées en vue de prévenir et d'éradiquer le travail des enfants avant 2020, conformément à l'Agenda de Travail décent et à développer des stratégies novatrices pour réintégrer les enfants dans des environnements d'apprentissage sains. Nous réitérons aussi notre engagement à éliminer le travail forcé avant l'an 2010.
11. Les micro-, petites et moyennes entreprises sont essentielles à la croissance économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Nous appelons la Banque mondiale, la BID et les autres banques régionales à accélérer leurs efforts pour promouvoir l'expansion et le développement du secteur privé en doublant les prêts aux micro-, petites et moyennes entreprises et en triplant le nombre d'entreprises accédant au crédit d'ici à l'an 2012.
12. Nous oeuvrerons pour éliminer les obstacles administratifs et bureaucratiques à la création de nouvelles entreprises. En conséquence, nous adopterons les réformes nécessaires pour simplifier les processus impliqués dans le démarrage et la fermeture d'une entreprise et nous nous engageons à réduire le temps de démarrage d'une entreprise à un maximum de 30 jours d'ici à l'an 2012. Nous appelons la BID et la Banque mondiale à soutenir les efforts nationaux pour améliorer les cadres juridiques et procédures administratives en vue de réaliser cet objectif.
13. En vue de favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise, nous nous engageons à accroître les investissements en recherche et développement à un minimum de 1% du PIB avant 2015 et à renforcer les liens entre les universités, institutions scientifiques, secteur privé, agences multilatérales et travailleurs. Nous développerons, harmoniserons et veillerons à l'application des lois et règlements de propriété intellectuelle afin de protéger les œuvres d'innovation et de créativité.
14. Nourrir notre peuple est le défi le plus immédiat auquel est actuellement confronté notre hémisphère, voire le monde. En conséquence, nous nous engageons à jouer un rôle actif, en travaillant en partenariat avec la communauté internationale pour développer et mettre en œuvre des politiques et programmes globaux pour relever ce défi. Nous réaffirmons notre engagement à l'égard de la Déclaration de Rome de 2008 sur la Sécurité alimentaire mondiale, des objectifs du Sommet mondial de l'Alimentation et de l'Objectif du Millénaire pour le Développement de réduire de moitié le nombre de personnes qui souffrent de la faim d'ici à l'an 2015.
15. Nous nous engageons à développer de nouvelles approches nationales et régionales dans le cadre du Plan AGRO 2015 et chargeons les ministres de l'Agriculture d'adopter des actions stratégiques pour faciliter la mise en œuvre dudit Plan sur la base du consensus de leur Réunion hémisphérique de 2007 au Guatemala.
16. Nous reconnaissons que les problèmes d'inégalité d'accès et d'exclusion des services de santé essentiels persistent, notamment parmi les personnes les plus vulnérables, y compris les femmes, les enfants, les peuples autochtones et les pauvres. En conséquence, nous nous engageons à fournir une protection sociale essentielle et un accès universel aux soins de santé de qualité, eu égard aux politiques en matière d'emploi, d'environnement, de genre et de

sécurité, et augmenterons les dépenses publiques pour la santé à au moins 5% du PIB d'ici à l'an 2015, afin d'aborder les problèmes de santé auxquels font face nos peuples.

17. Même si la région a fait des progrès dans la réduction de la mortalité infantile et postinfantile chez les moins de 5 ans, la mortalité néonatale n'a pas baissé au même rythme. Nous appelons l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) à continuer à aider les pays à aborder ce problème à travers la mise en œuvre du Plan d'action stratégique régional sur la base du Consensus stratégique interorganisations sur la Réduction de la Mortalité et Morbidité néonatales en Amérique latine et dans les Caraïbes
18. Nous sommes convaincus que la charge des maladies non transmissibles (MNT) peut être réduite par des stratégies globales et intégrées de prévention et de contrôle au niveau individuel, familial, communautaire, national et régional et à travers des programmes, partenariats et politiques communs, soutenus par les gouvernements, le secteur privé, les médias, les ONG et les partenaires régionaux et internationaux compétents. Nous renouvelons donc notre soutien de la Stratégie régionale de l'OPS/OMS sur une Approche intégrée de la Prévention et Contrôle des Maladies chroniques y compris le régime alimentaire, l'activité physique et la santé.
19. Nous chargeons nos ministres de la Santé, avec le soutien de l'OPS/OMS, d'établir, d'ici à l'an 2015, des systèmes de surveillance des MNT et leurs facteurs de risque, dans le cadre de nos systèmes nationaux de surveillance de la santé publique. Nous encourageons la création de Commissions nationales sur les maladies non transmissibles afin de planifier et de coordonner des stratégies globales de prévention et de contrôle.
20. Nous nous engageons à améliorer la santé génésique, les services de santé mentale, les soins de santé communautaires ; à introduire des approches rentables de la prévention ; à élargir le dépistage afin de permettre la détection précoce des maladies ; et à fournir des médicaments essentiels notamment aux plus nécessiteux.
21. Par ailleurs, nous nous engageons à entreprendre les actions nécessaires pour améliorer le niveau nutritionnel de tous les peuples des Amériques d'ici à l'an 2015 et assurer la pleine mise en œuvre de la Stratégie régionale sur la Nutrition en Santé et Développement 2006-2015, coordonnée par l'OPS.
22. Afin d'aborder la propagation des maladies à vecteur, notamment la dengue, nous nous engageons à mettre en œuvre le Règlement sanitaire international (2005) et appelons l'OPS à préparer un plan régional d'urgence comportant les nouvelles directives énoncées dans le RSI avant la fin de 2009.
23. Nous nous engageons à enrayer et à renverser la propagation du VIH/SIDA et autres infections sexuellement transmissibles (IST) d'ici à l'an 2015 en fournissant un accès universel des hommes et des femmes à la prévention, aux soins, au traitement et au soutien. Nous mettrons en œuvre une stratégie régionale pour fournir un tel accès, sous la coordination de l'OMS et de l'OPS. Nous nous engageons également à réduire la prévalence de la transmission mère-enfant du VIH à moins de 5% d'ici à l'an 2015. Nous renouvelons notre engagement à renforcer et à apporter un financement adéquat au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme

24. Nous affirmons que l'accès égal à l'éducation de qualité, adaptée aux réalités locales et mondiales, est un droit fondamental, un bien public et une priorité politique. L'amélioration de la protection et éducation de la petite enfance, de l'éducation primaire et de la formation des maîtres est une approche essentielle pour parvenir à l'éducation primaire universelle avant 2010.
25. Nous réaffirmons notre engagement à atteindre un taux d'inscription dans l'enseignement secondaire d'au moins 75% d'ici à l'an 2010 et nous appelons les ministres de l'Education et l'OEA, avec le soutien des institutions régionales spécialisées et de l'UNESCO, à développer une stratégie hémisphérique tenant compte des sexospécificités pour réformer l'enseignement secondaire et le rendre accessible à tous nos enfants, en particulier ceux provenant des groupes marginalisés, d'ici à l'an 2015. Cette stratégie devra inclure une réforme des programmes scolaires sur la base des principes d'équité, de qualité, de pertinence et d'efficacité en matière d'éducation, prendre en compte la diversité culturelle, linguistique et ethnique et encourager l'innovation et la créativité.
26. Reconnaissant que l'éducation est un processus permanent qui promeut l'inclusion sociale et permet aux gens de contribuer plus pleinement à leur société, nous accordons une haute priorité à l'amélioration de la qualité et l'accès à l'enseignement supérieur, professionnel et des adultes, notamment par les femmes, habitants ruraux, personnes handicapées, afrodescendants et peuples autochtones. Nous nous engageons donc à accroître le taux de participation à l'enseignement supérieur à un minimum de 40 pour cent d'ici à l'an 2020, et nous incitons les pays ayant déjà fait des progrès considérables dans ce domaine à échanger les bonnes pratiques qui soutiendront les efforts des autres pays en vue de la réalisation de cet objectif. Nous nous engageons aussi à soutenir le perfectionnement professionnel continu des enseignants.
27. Nous nous engageons à continuer d'investir dans nos jeunes et à adopter des politiques et programmes susceptibles d'étendre leurs opportunités économiques, accroître leur engagement social, ouvrir des voies de leadership, faciliter la participation sensée aux activités de prise de décisions et augmenter la qualité et la couverture des services sociaux visant à améliorer leur vie et à promouvoir des styles de vie sains. Nous réaffirmons donc notre engagement à l'égard de la Déclaration de Medellín de 2008 sur la Jeunesse et les Valeurs démocratiques.
28. Il est essentiel que le fossé technologique, aussi bien entre les nations des Amériques qu'au sein de ces dernières soit réduit. En conséquence, nous renouvelons notre engagement à collaborer avec les agences régionales, sous-régionales et multinationales, en vue d'avancer dans la mise en œuvre d'initiatives dans le cadre du Programme de Connectivité dans les Amériques et du Plan d'action de Quito. Nous chargeons nos ministres et hautes autorités compétents pour la Technologie de l'Information et des Communications (TIC) de promouvoir l'utilisation des TIC dans nos systèmes éducatifs et nos secteurs publics et commerciaux et d'élargir l'accès des ménages et communautés.
29. Nous reconnaissons que le dialogue interculturel et le respect de la diversité culturelle facilitent l'entente et la convergence mutuelles, qui contribuent à la réduction du conflit, de la discrimination et des obstacles aux opportunités économiques et à la participation sociale. Nous nous engageons à favoriser la créativité et à promouvoir les industries culturelles dans le cadre de nos politiques de promotion du développement social, de la croissance économique

durable, de la création d'emplois et de la génération de revenus, notamment pour les jeunes adultes.

Promouvoir la Sécurité énergétique

30. Nous développerons des systèmes énergétiques propres, rentables et durables en réduisant l'intensité énergétique et en carbone de nos économies, promouvant l'efficacité énergétique dans tous les secteurs, diversifiant notre énergie à travers le développement de sources renouvelables et à faible teneur en carbone et encourageant l'utilisation plus propre et plus efficace de combustibles fossiles. Nous nous engageons à accroître la contribution des sources d'énergie renouvelables et à faible teneur en carbone afin de satisfaire un minimum de 50 pour cent de notre demande nationale d'énergie primaire au plus tard en 2050 et nous introduirons le cas échéant des cadres politiques et de financement nouveaux afin de faciliter et d'accélérer ce processus.
31. Nous nous engageons aussi à améliorer l'efficacité et la conservation énergétiques, notamment dans nos systèmes de transport et secteurs industriels, au sein des petites et moyennes entreprises et au niveau des ménages afin de promouvoir des modèles de production et de consommation plus durables. Nous encourageons l'introduction d'exigences minimales d'efficacité et de systèmes de classification harmonisés pour les appareils ménagers et industriels. Nous passerons en revue les codes de construction et élèverons les niveaux d'efficacité énergétique et nous développerons des directives d'urbanisme afin d'encourager l'existence de villes plus écoénergétiques.
32. Nous promouvons aussi la diversification des technologies énergétiques, infrastructures, fournitures et routes et faciliterons l'accès non-discriminatoire par des tierces parties aux infrastructures de transit afin d'encourager le développement de marchés énergétiques transparents, efficaces et ordonnés. Nous nous engageons à rendre toutes les exigences pertinentes en matière de planification et de réglementation plus simples, cohérentes, transparentes et efficaces avant la fin de 2012.
33. Reconnaisant le potentiel des technologies nouvelles et émergentes pour diversifier la matrice énergétique, nous encouragerons le développement, la fabrication et l'utilisation des biocombustibles actuels et de seconde génération, y compris les biocombustibles à base de sucre, cellulosiques, algaux et bactériens et développerons une série de spécifications compatibles d'ici à la fin 2014 afin d'en faciliter le commerce et l'utilisation accrue et prenant en compte les normes existantes et projetées. Nous développerons des stratégies pour la culture et la production durables de biomasse, en accordant une attention particulière au besoin d'assurer la sécurité alimentaire et, d'ici à la fin 2012 au plus tard, de développer une stratégie pour les biocombustibles de seconde génération et les biocombustibles plus avancés afin d'assurer qu'ils n'entrent pas en concurrence directe avec d'autres cultures agricoles pour la terre, l'eau ou les engrais. Nous soutiendrons aussi le développement et l'utilisation d'éoliennes à terre et en mer, photovoltaïques traditionnelles et à base de polymère, centrales à tour, puissance géothermique et hydraulique, piles à combustibles à hydrogène et autres nouvelles technologies énergétiques.

34. Plusieurs sources renouvelables d'énergie sont intermittentes où disponibles uniquement à certains endroits. En conséquence, nous développerons et investirons dans des infrastructures énergétiques nouvelles, soutiendrons le développement de réseaux de génération et de distribution énergétiques transfrontaliers, efficaces et à faible teneur en carbone et d'autres réseaux de commerce et de coopération énergétiques. Nous coopérerons afin d'améliorer la sécurité, la sûreté et la stabilité de nos réseaux critiques d'infrastructure et d'approvisionnement énergétiques et en vue d'assurer que tous les liens de la chaîne énergétique respectent les normes les plus élevées de santé et de sécurité humaines, de protection environnementale et de sécurité physique.
35. Nous nous engageons en faveur de la promotion de l'énergie propre à travers la recherche et le développement, le transfert de technologies écologiquement rationnelles et la commercialisation de solutions énergétiques nouvelles et plus propres. Nous accorderons une priorité à l'augmentation de la coopération internationale et du partage d'information dans la recherche de solutions susceptibles de profiter à toutes nos nations
36. Nous accroîtrons la sensibilisation du public aux questions énergétiques et environnementales, et nous nous engageons à assurer, d'ici à l'an 2012, que les peuples des Amériques aient un accès universel à des informations correctes, fiables et objectives sur les questions énergétiques, environnementales et ayant trait au changement climatique.
37. Reconnaissant que les questions relatives à la disponibilité, coût et sécurité de notre approvisionnement énergétique, à notre compétitivité économique et à la durabilité de notre environnement sont étroitement liées entre elles, nous nous engageons à développer un cadre politique cohérent prenant en compte nos situations, circonstances et opportunités diverses et permettant le renforcement et la diversification simultanés de toutes nos économies.
38. En conséquence, nous chargeons tous les ministres compétents pour l'Energie, la Planification, la Réglementation et les Finances, dans le cadre de l'OEA et du Partenariat pour l'Energie durable des Amériques (SEPA), avec le soutien et les conseils de la BID et la Banque mondiale, prenant en compte les différentes conditions, opportunités et cadres législatifs et réglementaires dans nos pays, et s'inspirant des initiatives existantes de coopération et d'intégration énergétiques pour développer une stratégie de coopération entre nos nations, organisations internationales et le secteur privé susceptible d'augmenter l'efficacité énergétique, diversifier les sources d'énergie, minimiser l'impact environnemental, renforcer l'indépendance énergétique et obtenir l'accès à un approvisionnement énergétique sûr et abordable pour tous, notamment les plus pauvres. Nous chargeons nos ministres de développer cette stratégie au plus tard à la fin 2011.

Promouvoir la Durabilité environnementale

39. Le développement social et économique dépend dans leur intégralité de la conservation et protection de l'environnement. En conséquence, nous réaffirmons notre engagement fort à l'égard du développement durable tel qu'il a été énoncé dans les Sommets mondiaux sur le Développement durable à Rio en 1992 et à Johannesburg en 2002, la Déclaration de Santa Cruz de la Sierra de 1996, la Déclaration de Santa Cruz +10 de 2006 et les Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies.

40. Nous nous engageons à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour assurer la stabilisation ultime des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui n'encourra pas de risque de changements sérieux dans le climat et les systèmes météorologiques terrestres.
41. Nous renforcerons nos mécanismes de partage d'informations d'alerte précoce sur les catastrophes naturelles, pour les plans catastrophe et la préparation aux catastrophes, ainsi que la gestion et coordination des programmes d'intervention et de secours suite à un sinistre.
42. Nous chargeons les ministres et hautes autorités chargés du Développement durable, en collaboration avec les organisations nationales et régionales spécialisées en matière de catastrophes, de développer, d'ici à la fin 2011, un système de coopération au sein des Amériques à travers lequel ils pourront collaborer, partager des informations, développer des modèles de bonne pratique et identifier les domaines d'établissement humain et les sections des infrastructures industrielles et de transport essentielles à risque et assurer leur protection ou relogement.
43. Nous introduirons des mesures de planification et de zonage plus fortes afin d'assurer que tout futur ensemble résidentiel, commercial ou industriel ne se situe pas dans les zones vulnérables et nous faciliterons un accès meilleur à l'éducation, la formation, la terre, le crédit et le logement pour assurer que les pauvres ne restent pas piégés dans des zones vulnérables de peur de perdre leurs moyens d'existence.
44. Nous oeuvrerons aussi à la promotion d'une gouvernance environnementale solide en consolidant la législation environnementale nationale et en renforçant les compétences institutionnelles pour la gestion des ressources environnementales conformément à nos priorités en matière de développement durable.
45. Nous soutenons aussi la poursuite du dialogue et de la coopération dans le cadre de la Convention-cadre de l'ONU sur les Changements climatiques (CCNUCC), y compris les engagements sur la coopération à long terme, pris à Montréal en 2005 et dans la Feuille de route de Bali de 2008 et nous nous engageons à œuvrer pour un accord mondial à l'occasion de la Réunion de la CCNUCC à Copenhague en 2009.
46. Nous renouvelons notre soutien à l'égard du Programme interaméricain pour le Développement durable (IAPSD) et chargeons les ministres et toutes les autres autorités compétentes pour le développement durable de se réunir en 2010, sous l'égide de l'OEA, en collaboration avec l'OPS et les institutions financières et de développement internationales impliquées dans le développement durable, et avec la participation du milieu universitaire et de la société civile, pour évaluer les accomplissements du Programme jusqu'à présent et proposer, le cas échéant, de nouveaux objectifs pour un IAPSD renouvelé, en mettant l'accent notamment sur la gestion intégrée des ressources hydrauliques nationales et partagées, la prévention et atténuation des catastrophes, la gestion sylvicole et piscicole, la gestion agricole et le développement rural durables, la protection des écosystèmes et de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles, la gestion du milieu urbain et le traitement des déchets dangereux. Nous accorderons une attention particulière aux zones les plus vulnérables, y compris les régions côtières à basse altitude et les petits Etats insulaires en développement.

47. Nous chargeons aussi les ministres et toutes les autres autorités chargées du développement durable, en collaboration avec la Banque mondiale et la BID, travaillant sous les auspices de l'OEA, d'entreprendre une révision globale des impacts potentiels du changement climatique pour toutes les nations des Amériques d'ici à l'an 2011 et de formuler des Plans d'action nationaux pour la gestion et l'atténuation de ces impacts, en mettant l'accent sur les besoins des populations susceptibles d'être déplacées ou de perdre leurs moyens d'existence. Nous préconisons en outre que chaque révision nationale serve d'apport pour le développement d'une Stratégie régionale pour la Gestion des impacts du changement climatique, qui sera élaborée conjointement par la Banque mondiale et la BID d'ici à l'an 2013.

Renforcer la Sécurité publique

48. Nous sommes résolus à persévérer dans nos efforts pour prévenir et combattre le terrorisme et la criminalité organisée, en pleine conformité avec nos obligations dans le cadre du droit international, y compris les droits de la personne, le droit des réfugiés et le droit humanitaire international. En conséquence, nous chargeons tous les ministres chargés de la sécurité, du maintien de l'ordre, du renseignement et des forces armées, dans le cadre de l'OEA, d'empêcher les terroristes et organisations criminelles de traverser les frontières et d'acquérir des armes et de prévenir et de combattre le terrorisme et la criminalité organisée.
49. Nous priverons les terroristes et criminels de toutes ressources et unirons nos efforts pour identifier, poursuivre, saisir ou geler les avoirs associés au terrorisme et à la criminalité organisée, conformément à la législation nationale et en accord avec le droit international.
50. Nous chargeons l'OEA, à travers le Secrétariat pour la Sécurité multidimensionnelle, de poursuivre la préparation d'une réunion de haut niveau d'experts et autorités pour développer une approche commune des questions liées à la criminalité et à la violence et préparer une stratégie régionale pour promouvoir la coopération interaméricaine dans le traitement des bandes criminelles, en accordant une attention particulière aux jeunes.

Renforcer la Gouvernance démocratique

51. Toutes nos aspirations et objectifs pour les Amériques sont fonction de démocraties fortes, une bonne gouvernance, la primauté du droit et le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales. En conséquence, nous renouvelons notre engagement à renforcer nos institutions démocratiques et à appliquer les principes et valeurs de la Charte démocratique interaméricaine.
52. Engagés à augmenter la transparence, l'intégrité, la responsabilité et l'efficacité dans les secteurs public et privé, nous renforcerons notre lutte contre toutes les formes de corruption et de comportements immoraux. Nous renouvelons notre engagement à l'égard de la Convention interaméricaine contre la Corruption et développerons et mettrons en œuvre des politiques favorisant une culture d'intégrité et de transparence entre les citoyens et officiers publics et au sein des bureaux et institutions publics.

53. Nous réaffirmons notre engagement envers la défense, protection et promotion des droits de la personne et l'indépendance et le renforcement du Système interaméricain des Droits de la Personne.
54. La Charte sociale des Amériques et son Plan d'action offriront à nos citoyens davantage d'opportunités de profiter du développement durable assorti d'équité et de l'inclusion sociale. En conséquence, nous nous engageons à conclure et à adopter ces documents avant la fin de 2009.
55. Nous réaffirmons aussi que la discrimination sous toutes ses formes empêche la pleine participation de toutes les personnes au sein de la société et nous poursuivrons et conclurons les négociations sur la Convention interaméricaine contre le Racisme et toutes les formes de Discrimination et d'Intolérance. Nous poursuivrons aussi le développement de la Déclaration américaine sur les Droits des Peuples autochtones.
56. Nous nous engageons à continuer à intégrer le genre dans nos politiques publiques et à renforcer les mécanismes institutionnels pour la promotion des filles et des femmes. Nous promouvons la participation pleine et équitable des femmes dans la vie politique et à la prise de décisions à tous les niveaux dans leur pays et nous appliquerons les lois promouvant le respect de leurs droits ainsi que l'équité et l'égalité entre les sexes.
57. Nous reconnaissons le rôle important de l'OEA dans la résolution pacifique de nos différends et le soutien aux objectifs de la Charte démocratique interaméricaine. Nous nous engageons à améliorer les compétences de l'OEA dans ses efforts pour aider à améliorer la paix et la stabilité démocratique, sociale et économique de notre région.

Renforcer le Sommet des Amériques, le Suivi et l'Efficacité de la Mise en œuvre

58. Nous reconnaissons que les questions de prospérité humaine, sécurité énergétique et sécurité environnementale sont étroitement liées entre elles et qu'un cadre politique intégré et cohérent s'avère essentiel à la réalisation des engagements que nous avons pris ici envers le peuple de notre hémisphère.
59. Afin de renforcer la participation ministérielle au Processus du Sommet, d'améliorer la mise en œuvre de nos décisions à l'occasion de ce Cinquième Sommet et d'augmenter la reddition de comptes aux peuples des Amériques, nous chargeons les Secrétariats techniques de toutes les réunions ministérielles de communiquer à leurs ministres et autorités de haut niveau les mandats de ce Sommet et d'entreprendre des actions stratégiques, avant la fin de 2009, pour faciliter la mise en œuvre de nos engagements. De plus, nous nous engageons à convoquer le Sommet des Amériques à titre régulier et au moins tous les trois ans.
60. Nous chargeons le Secrétariat général de l'OEA, conformément à son rôle central dans la mise en œuvre des mandats des Sommets, de fournir annuellement au Groupe de Suivi des Sommets (GSS), un compte rendu intégral des actions et progrès réalisés dans toutes les réunions ministérielles et par les institutions des Nations Unies et du Système interaméricain en vue de la réalisation des objectifs spécifiques fixés durant ce Sommet.

61. Nous chargeons les ministres des Finances, en collaboration avec les institutions financières multilatérales, de convoquer une réunion au premier trimestre de 2010, pour assurer la disponibilité de ressources de coopération technique pour financer les différents éléments des initiatives interaméricaines convenus dans ce document.
62. Nous réitérons l'appel lancé à l'occasion du Troisième Sommet des Amériques dans la ville de Québec, pour que les ministres des Finances augmentent leur participation au processus du Sommet des Amériques et les chargeons d'examiner les moyens de renforcer les alliances stratégiques à l'échelle nationale entre tous les Ministères, y compris ceux compétents pour l'éducation, la santé, l'emploi, le développement social, la jeunesse, l'information et la communication, l'agriculture, l'énergie, l'environnement et le crime et la sécurité.
63. Nous appelons aussi les institutions du Groupe de travail conjoint du Sommet à renforcer davantage leur engagement et à développer des programmes d'action coordonnés pour la réalisation des objectifs pour les Amériques énoncés dans cette Déclaration.
64. Nous nous engageons à encourager la participation de la société civile à la conception et exécution de politiques et programmes de développement en apportant une aide technique et financière au renforcement et développement de leurs compétences pour participer plus pleinement au Système interaméricain.
65. Nous nous engageons aussi à continuer à étudier les moyens pour nos gouvernements de créer, renforcer et maintenir des alliances avec le secteur commercial et de profiter de l'expertise et des ressources existant au sein de ce secteur afin de développer et de mettre en œuvre des interventions efficaces, pratiques et viables en vue de la réalisation de nos objectifs de développement nationaux et hémisphériques.
66. Nous, les Chefs d'Etat et de gouvernement des Amériques, convenons que ce document sera connu sous le nom de 'Déclaration d'Engagement de Port d'Espagne', et nous l'approuvons ce dix-neuvième jour d'avril de l'an 2009.